

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : Melle Prisca PROUX
prisca.proux@gmail.com

- pour le compte de : Melle Prisca PROUX

- Ets chargée des travaux : /

- Pour l'intervention :
 - Lieu intervention : 7 rue de l'Alouette
 - Objet intervention : Stationnement plusieurs véhicules (emménagement)
 - Date intervention : Le 9 novembre 2025
 - Durée intervention : 1 jour

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Pas de stationnement sur trottoir
- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation de sécurité
- **Remise en état à l'identique des lieux après l'intervention.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 30 octobre 2025

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques